

Périlleux périples

**Vulnérabilités
sur les routes
migratoires vers l'UE**

Remerciements

Tous droits réservés. À l'exception d'une citation dans un compte rendu de ce travail, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de récupération ou transmise, sous quelle que forme ou par quel que procédé que ce soit, notamment sous forme électronique, mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre, sans la permission préalable du Bureau Croix-Rouge-UE. Cette publication est protégée par le droit d'auteur, mais peut être reproduite gratuitement dans un but pédagogique, mais non pour la revente. Toutes les utilisations de ce type sont assujetties à une autorisation officielle.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la politique officielle de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou individuellement des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge.

Rédacteur : Anaïs Faure Atger – Directeur : Leon Prop, Directeur.

Traduction de l'anglais au français par André Verkaeren, Metaphrasis sprl.

Coordonnées :

Red Cross EU Office

Rue de Trèves 59-61

B-1040 Brussels

Email: info@redcross.eu

Web: <http://www.redcross.eu>

Nous adressons nos sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette publication ainsi qu'aux auteurs des encadrés, dont la contribution a enrichi son contenu.

Pour commander des copies, veuillez contacter migration@redcross.eu

Sommaire

Éditorial – Protéger l’humanité, stopper l’indifférence – Francesco Rocca, Président de la Croix-Rouge italienne et Vice-Président de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)	4
Introduction – Les périples des migrants vers l’Union européenne	7
Chapitre 1 Accès limité aux droits et aux services	11
Assistance et protection à Agadez	13
Les droits des migrants en action au Maroc	13
Chapitre 2 Arrestations arbitraires et détention	15
Visite de centres de détention pour migrants	17
Traumatismes liés à la torture et à la détention	17
Chapitre 3 Violence et traite des êtres humains	19
Sensibilisation à la traite des êtres humains	21
Femmes et enfants en danger	22
Chapitre 4 Séparation familiale et perte des liens familiaux	23
Soutien aux familles des migrants sénégalais	25
Une histoire assez fréquente, malheureusement	26
Un heureux dénouement	26
Chapitre 5 Décès pendant le parcours	28
Apporter une aide vitale	30
L’histoire de Selam : un périple long et douloureux	31
Conclusion – Francois Crépeau, Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l’homme des migrants	32
Sources et informations complémentaires	34

Photo de couverture : un groupe de migrants parcourt à pied la dernière étape de son parcours de la Grèce à l’ARYM (Ancienne République yougoslave de Macédoine), 2015.

© Stephen Ryan / FICR

Protéger l'humanité, stopper l'indifférence

Francesco Rocca, Président de la Croix-Rouge italienne et Vice-Président de la FICR



La campagne mondiale « Protéger l'humanité – stopper l'indifférence » est un appel collectif pour que la protection des migrants vulnérables soit reconnue comme une responsabilité universelle.

© FICR

actuelle, nous devons prendre conscience qu'il nous faut non seulement attirer l'attention de nos gouvernements, mais aussi les presser de réagir. Placé sur la ligne de front, notre Mouvement international est parfaitement positionné pour rester à l'affût des luttes futures.

La rencontre de partenariat de Tunis¹ nous a permis non pas seulement de déterminer des façons de faire davantage, mais aussi d'obtenir le soutien et le consensus pour répondre aux besoins croissants des plus vulnérables – notre devoir est de renouveler notre action à leur égard. Car même si gouvernements, institutions et société civile reconnaissent le rôle essentiel qui est le nôtre dans l'assistance en première ligne à prodiguer quotidiennement aux migrants, de notre côté, il nous incombe de faire ce que l'on attend de nous et de viser plus haut.

Récemment, alors que le nombre de migrants qui traversent la mer Méditerranée et franchissent les Balkans occidentaux ne cesse de croître, nous avons constaté toute la force de la réaction humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle ne suffira malheureusement pas. Il s'agit d'une réaction immédiate, mais nous appelons désormais à la mise en place d'une stratégie plus large, mondiale, incluant la communauté internationale. Le spectacle auquel nous assistons aujourd'hui en Europe orientale et sur les itinéraires des Balkans, nous l'avions prédit à grand renfort de bruit depuis un certain temps déjà. Nous savions que ce moment arriverait. Nous offrons une aide et un secours humanitaires depuis de nombreuses années et, compte tenu de notre expérience

Le monde assiste aux tragédies contemporaines avec stupeur. Il est étonné et touché. Dans notre rôle d'acteurs humanitaires, nous devons avancer et redoubler les efforts en matière de plaidoyer pour que l'humanité et la dignité humaine soient au centre de toutes les politiques en matière de migration.

L'image du petit Aylan, qui a mis en lumière la tragédie de ces périple périlleux, ne devrait pas être le seul moyen de déclencher une réaction de la part de nos gouvernements.

¹ FICR, Engagement de Tunis : notre humanité commune – Répondre aux besoins des migrants et renforcer leur résilience : un impératif humanitaire, octobre 2015.

L'Europe ne peut pas attendre que de telles tragédies se produisent pour ouvrir les yeux et, en parallèle, continuer à ériger des murs pour essayer d'ignorer le problème et échapper à ses devoirs. Ces dernières années, la Croix-Rouge italienne a vu mourir de nombreux enfants comme Aylan. Je ne veux pas dire par là que nous sommes habitués à ces images, mais que si les gouvernements ne changent pas leur approche, Aylan ne sera pas le dernier enfant à perdre la vie. En notre qualité de communauté humanitaire, notre devoir est de parler d'une seule voix au nom des plus vulnérables.

Nous devons exiger une action plus concrète et plus efficace pour répondre à leurs besoins et éviter de nouvelles tragédies. Les activités de plaidoyer impliquent aussi la nécessité de rappeler aux gouvernements leurs responsabilités. Chacun doit être traité humainement et avec respect ; chaque être humain doit être reconnu comme un titulaire de droits.

C'est dans cette perspective que la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) a développé la campagne mondiale « Protéger l'humanité ». Son message est fort : chaque migrant est avant tout un être humain et doit être protégé. Son objectif est de sensibiliser l'opinion publique de la nécessité de stopper l'indifférence et au fait que la protection des gens en déplacement est une responsabilité collective. En outre, le plan d'action² visant à répondre aux besoins humanitaires des migrants vulnérables, élaboré par la Fédération avec le soutien des Sociétés nationales et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), est une initiative importante qui bénéficie de toutes les ressources nécessaires pour donner davantage de force à notre voix.

Nous considérons que plusieurs programmes sont nécessaires pour s'assurer que le déplacement d'un pays vers un autre n'expose pas les personnes à un danger mortel ; par ailleurs, nous estimons que la situation actuelle appelle de toute évidence à s'attaquer aux racines de la migration, telles que les conflits, la violence, la sécheresse, la famine ou l'absence d'opportunités. Nous avons aussi parfaitement conscience qu'aucun pays ne peut relever seul ces défis.

En parallèle, il doit être impératif de mettre en œuvre des actions de lutte contre certains risques comme la traite des êtres humains, la violence ou la détention de ceux qui ont traversé une frontière de façon irrégulière. Nous devons prendre en compte les risques qui surgissent en particulier le long des routes migratoires. En réalité, les possibilités de migration sûre et légale sont bien rares et c'est la raison pour laquelle les migrants sont contraints d'entreprendre des parcours dangereux, en recourant souvent aux services de passeurs, ce qui les prive de leur dignité et de leurs droits, faisant d'eux des criminels aux yeux des opinions publiques comme des autorités.

Cette situation a souvent pour conséquence d'aggraver la discrimination. Généralement, la discrimination entretient un lien direct avec l'instabilité, les difficultés économiques

² FICR, A response plan to meet the humanitarian needs of vulnerable migrants, A movement coordinated approach focusing on the Mediterranean and neighboring regions, 18 septembre 2015; La FICR appelle au renforcement du soutien et des partenariats pour répondre aux besoins des migrants tout au long de leur parcours, 19 septembre 2015.

et le manque de perspectives qui touchent nos sociétés. Les programmes encourageant et diffusant une culture de paix et la non-violence devraient aussi figurer au sommet de l'agenda humanitaire. Se fondant sur les Principes humanitaires, le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont les bases mêmes de l'action réelle au sein des communautés.

Car tel est en effet le premier échelon auquel il faut s'attaquer. Nous devons répandre l'idée que la migration n'est pas seulement le résultat d'une situation d'urgence, mais un phénomène qui ne devrait pas être péjorativement connoté. La migration, bien au contraire, fait référence aux choix et aux droits des personnes de se déplacer d'un lieu à un autre, en tant que citoyens du monde. Nous devons travailler sur les mentalités pour que des questions comme « pourquoi viennent-ils ici ? » ou « pourquoi ne restent-ils pas chez eux » cessent d'être posées.

Nous devons nous efforcer de faire naître une appréciation du contexte global des migrations pour garantir une compréhension plus large de ce phénomène si complexe.

Pour conclure, nous appelons à ce que la migration soit considérée comme un droit. C'est en regardant au-delà de l'urgence, approche qui a trop souvent caractérisé la réaction à ce phénomène, que nous pourrons, tous ensemble, franchir enfin cette étape indispensable.



Paolo était un bébé âgé d'à peine 14 jours quand il a atteint la Sicile en juillet 2015. Il a effectué la traversée depuis la Lybie avec sa mère.

© Carlos Spottorno
/ Croix-Rouge de
Grande-Bretagne

Les périples des migrants vers l'Union européenne

L'histoire de l'humanité, dans une large mesure, est une histoire faite de migrations. Depuis la nuit des temps, des personnes ont quitté leur maison en quête d'une vie meilleure, en prenant souvent des risques énormes pour fuir des circonstances dangereuses, voire désespérées. C'est d'ailleurs à cette extrême qu'ont été réduites des milliers de personnes ces dernières années, n'ayant d'autre choix que de fuir un conflit armé et d'autres situations violentes, la persécution, la discrimination, la famine et la pauvreté. Beaucoup d'entre elles ont perdu la vie en essayant d'atteindre un refuge sûr et de se construire un avenir meilleur. Confrontés à des options limitées en termes de migration sûre et régulière, les migrants doivent souvent se fier aux services de passeurs et se lancer dans des voyages maritimes et terrestres dangereux. Les routes qu'ils empruntent comportent des risques substantiels, qui sont autant de traumatismes tant physiques que psychologiques qui s'ajoutent à leurs vulnérabilités antérieures. Selon les estimations, plus de trois mille personnes sont mortes en tentant de traverser la Méditerranée en 2014. Et cette tendance est loin de s'affaiblir puisque, selon certaines sources, près de trois mille personnes ont perdu la vie dans le bassin méditerranéen en tentant d'atteindre l'Union européenne (UE) au cours des dix premiers mois de 2015.

Les périples périlleux entrepris à travers la mer Méditerranée – véritable tragédie humaine – n'ont pas manqué d'être placés sous les projecteurs. Il n'empêche, les migrants subissent des vulnérabilités supplémentaires tout au long des routes migratoires vers l'UE. Cette publication est pour nous l'occasion de partager notre expertise et notre perspective uniques concernant ces risques.

Les migrations sont aujourd'hui un phénomène mondial politiquement connoté de tensions et de controverses. Dans certains pays, les migrants servent de boucs émissaires lors des tensions politiques et sociales en matière de sécurité, d'identité nationale et de difficultés économiques. Malgré l'existence de normes juridiques contraignantes en matière de droits de l'homme, ces tensions influent sur les politiques et les pratiques nationales, mettant en danger la dignité et le bien-être des migrants. Partout en Europe et au-delà, les politiques poursuivant l'objectif de limiter la migration, y compris par la construction de murs ou de clôtures. De notre point de vue, ces politiques ont des répercussions négatives sur les migrants et la population dans son ensemble. Plus précisément, la criminalisation de la migration a favorisé l'apparition d'un climat d'intolérance et de suspicion à l'encontre des migrants et des minorités. En outre, l'externalisation par l'UE des contrôles sur les processus migratoires à travers la collaboration avec des pays tiers pour renforcer les frontières extérieures et faciliter

l'expulsion des migrants hors de l'UE a eu un impact grave sur la capacité des migrants d'accéder à l'aide et à la protection³.

Bien qu'il n'y ait jamais eu autant de personnes vivant à l'étranger qu'aujourd'hui, la migration va de pair avec des risques importants pour un nombre croissant de personnes. Grâce à cette publication, nous espérons faire connaître les expériences vécues aujourd'hui par les migrants en route vers l'UE. Nous sommes les témoins d'abus significatifs à toutes les étapes du processus migratoire, surtout pour celles et ceux qui sont obligés de migrer dans l'irrégularité et doivent se tourner vers les services des passeurs.

Ce « choix » les expose à des risques susceptibles d'entraîner des traumatismes à la fois physiques et psychologiques, mais aussi à une vulnérabilité accrue. Les facteurs affectant les vulnérabilités des migrants tout au long de leurs routes migratoires sont nombreux : les passeurs, la traite des êtres humains, le viol, les abus, le vol, l'absence de statut, la séparation familiale, l'appauvrissement et les difficultés socio-économiques, les voyages dangereux dans des environnements hostiles (zones de conflit, déserts, haute mer), mais également la criminalisation et la détention. Parfois, les migrants ont déjà subis de lourds traumatismes dans leur pays d'origine à cause de la pauvreté, du manque de soins, des conflits, de la persécution ou de la violence physique ou sexuelle. Comme nous l'observons dans nos activités humanitaires quotidiennes, les vulnérabilités des migrants sont en lien avec les raisons qui les ont poussés à partir, les risques auxquels ils sont exposés durant leurs parcours vers l'UE et, enfin de la mesure dans laquelle leur vulnérabilités initiales sont reconnues (ou ignorées) lorsqu'ils parviennent dans leur pays de destination. Cette publication propose un aperçu de certains des risques et des vulnérabilités connexes se présentant le long des routes migratoires vers l'UE⁴. Elle place l'accent sur des activités concrètes entreprises par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, présente des histoires réellement vécues et des exemples concrets de vulnérabilités qui peuvent être directement causées par ces périples.

Les services de recherche et de sauvetage jouent un rôle vital pour lutter contre les difficultés en matière de droits de l'homme rencontrées par les migrants qui essaient de rejoindre l'UE par des routes précaires. Mais nous ne devons surtout pas fermer les yeux sur les raisons profondes qui poussent les migrants vers ces canaux si dangereux. Ces trois dernières années, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge des États membres de l'UE ont multiplié leurs activités de plaidoyer, plaçant un accent particulier sur la nécessité de mettre en place des canaux migratoires sûrs et légaux vers l'UE. De la sorte, les migrants seraient en sécurité et pourraient accéder à une protection internationale en Europe, ainsi que d'être réunis avec les membres de leur famille résidant dans l'UE.

³ RCEU, *Shifting Borders - Externalising migrant vulnerabilities and rights?*, 7 novembre 2013.

⁴ RCEU, *Position paper: Access to International Protection*, novembre 2012; RCEU, *Position Paper: Legal Avenues to Access International Protection in the EU*, 27 février 2013; RCEU et CERF, *Disrupted flight - The realities of separated refugee families in the EU*, novembre 2014; RCEU, *Position Paper: Resettlement in the European Union*, 19 juin 2015.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement international) est engagé de longue date dans le travail avec les gouvernements, l'accueil des populations et des communautés migrantes pour répondre aux besoins humanitaires des personnes vulnérables. Conformément à la Politique relative à la migration de la FICR⁵, ainsi que pour prendre toute la mesure des préoccupations humanitaires liées aux migrants, la définition des migrants du Mouvement international est délibérément large. Elle n'est pas restreinte par leur statut juridique ou administratif. Nous définissons un « migrant » comme une personne qui quitte ou qui fuit sa résidence habituelle pour se rendre dans un nouveau lieu – généralement à l'étranger – pour y chercher de nouvelles opportunités ou y trouver des perspectives meilleures et plus sûres. La migration peut être volontaire ou involontaire, mais elle repose la plupart du temps sur une combinaison de choix et de contraintes. Par conséquent, nos activités bénéficient aux migrants économiques, aux apatrides et aux migrants réputés irréguliers par les autorités, ainsi qu'aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, malgré le fait que ceux-ci constituent une catégorie spéciale au regard du droit international.

Le principe n° 7 de la Politique relative à la migration de la FICR réaffirme l'importance pour le Mouvement international de s'engager à être à pied d'œuvre tout au long des routes migratoires. Grâce à notre présence transnationale et transrégionale, nous sommes en mesure de contribuer à la protection des migrants vulnérables et de leur offrir assistance. Le Mouvement international dispose d'un positionnement privilégié pour combler les lacunes dont souffrent l'assistance et la protection offertes aux migrants. Les Sociétés nationales des pays situés sur les routes migratoires joignent leurs efforts pour optimiser l'action humanitaire. Pour ce faire, il leur faut se concentrer sur les situations et les conditions qui exacerbent les vulnérabilités des migrants le long de leurs parcours migratoires, mais aussi sur l'élaboration de mesures qui favorisent la réduction de ces vulnérabilités. Les Sociétés nationales peuvent diffuser des informations à proprement parler vitales sur les routes migratoires sans chercher à encourager, prévenir ou dissuader la migration⁶.

Lors de la dernière conférence méditerranéenne en mai 2015, les Sociétés nationales ont réaffirmé leur devoir partagé d'aider et de protéger les migrants vulnérables, indépendamment de leur nationalité et de leur statut administratif ou juridique⁷. Comme le souligne le plan d'intervention, présenté à Tunis en septembre 2015, il est désormais impératif pour le Mouvement international d'harmoniser son approche, de coordonner son action humanitaire et de renforcer son rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales vis-à-vis des autorités publiques afin de les pousser à réagir face à la détresse des migrants sur les routes migratoires⁸.

5 FICR, Politique relative à la migration, adoptée par la 17e Assemblée générale de la FICR à Nairobi, Kenya, en novembre 2009.

6 FICR, Politique relative à la migration, adoptée par la 17e Assemblée générale de la FICR à Nairobi, Kenya, en novembre 2009

7 FICR, Déclaration de San Marino, Xlle Conférence Méditerranéenne des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 26 mai 2015.

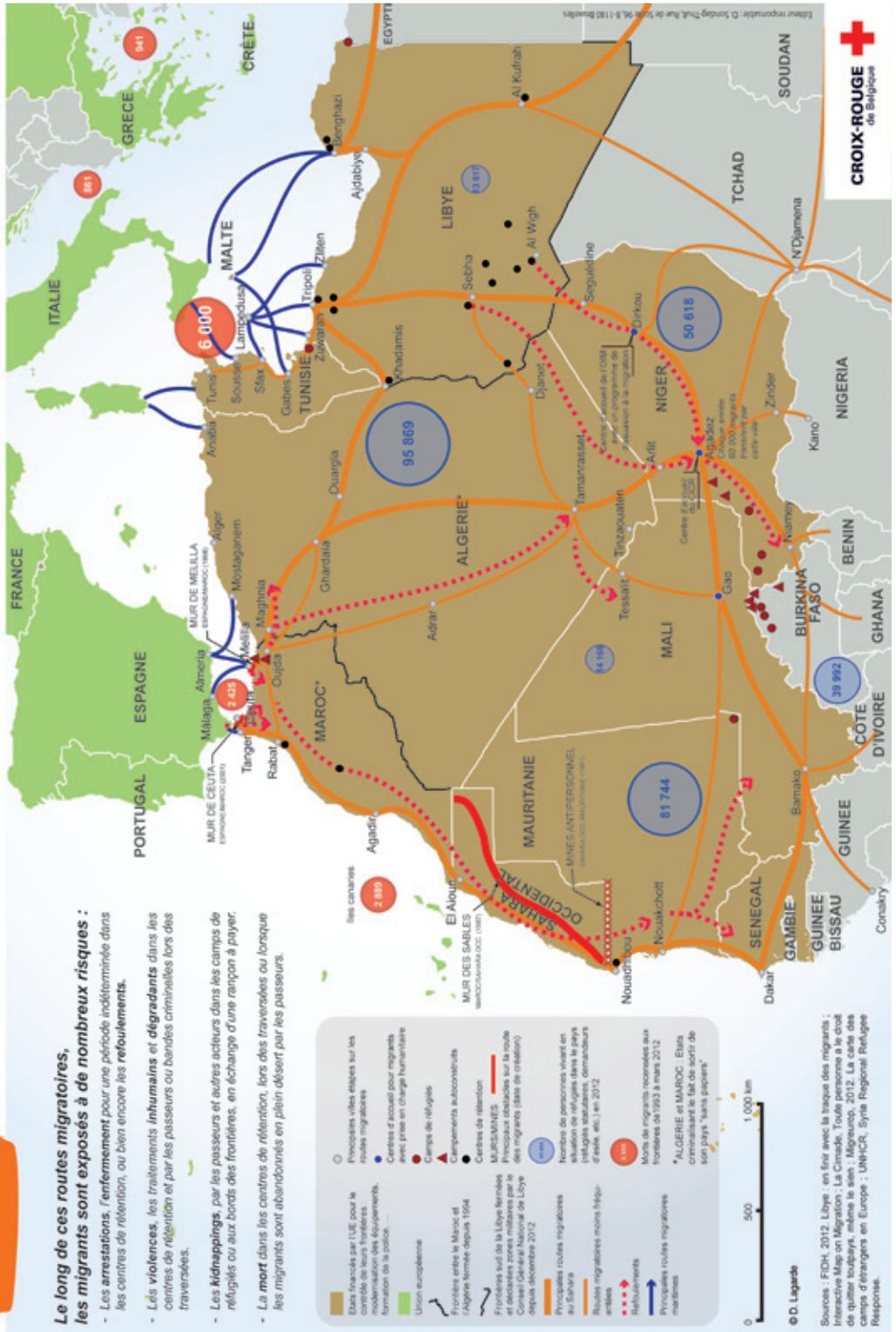
8 RCEU, Document de positionnement : remédier aux vulnérabilités sur les routes migratoires vers l'UE, décembre 2015.

Couloirs migratoires et risques associés en Afrique de l'Ouest



Le long de ces routes migratoires, les migrants sont exposés à de nombreux risques :

- Les arrestations, l'enfermement pour une période indéterminée dans les centres de rétention, ou bien encore les refoulements.
- Les violences, les traitements inhumains et dégradants dans les centres de rétention et par les passeurs ou bandes criminelles lors des traversées.
- Les kidnappings, par les passeurs et autres acteurs dans les camps de réfugiés ou aux bords des frontières, en échange d'une rançon à payer.
- La mort dans les centres de rétention, lors des traversées ou lorsque les migrants sont abandonnés en plein désert par les passeurs.





CHAPITRE 1

Chaque année, des milliers de migrants passent par le Niger. Bon nombre des personnes empruntant cette route ont un urgent besoin d'aide. À Agadez, la Société de la Croix-Rouge du Niger, avec le soutien du CICR, apporte une aide aux plus vulnérables d'entre eux, 2014.

© François Therrien / CICR

Accès limité aux droits et aux services

Vu l'absence de cadre juridique adéquat pour réglementer l'entrée, le séjour et le transit des migrants aux différentes étapes de leur parcours, ceux-ci restent souvent invisibles, ce qui limite leur accès aux droits et aux services. Bien souvent, les migrants n'ont d'autre choix que d'entrer et de rester clandestinement dans un pays alors qu'ils sont en transit ou dans l'attente du franchissement de la prochaine frontière. Ils sont alors considérés comme étant en situation irrégulière, ce qui peut contribuer à leur stigmatisation et à leur criminalisation.

Le niveau de l'accès aux droits et aux services à disposition des migrants réputés en situation irrégulière varie en fonction du contexte, mais il ne va généralement pas au-delà de l'aide d'urgence. Même quand les migrants ont le droit à des services comme les soins de santé, la fourniture de ces services peut s'avérer problématique à cause d'obstacles administratifs, linguistiques ou culturels. De telles situations peuvent donner lieu à des vulnérabilités supplémentaires. Par exemple, l'impossibilité de traiter certaines maladies à un stade précoce peut entraîner des affections plus sérieuses ou chroniques. Les migrants en situation administrative irrégulière peuvent aussi rencontrer des difficultés pour accéder à des services ou à des conseils juridiques. Certains d'entre eux peuvent être tentés de se soustraire aux autorités ou être réticents à demander de l'aide ou un recours, même après la violation de leurs droits, parce qu'ils ont peur que leur statut juridique n'entraîne une sanction.

Lors de la IX^e Conférence régionale européenne, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Europe et d'Asie centrale ont appelé les États à ne plus qualifier les migrants d'« illégaux » et les ont instamment prié de veiller à ce que chacun d'entre eux bénéficie d'un accès sans entrave aux droits de l'homme élémentaires, notamment les droits à la protection, aux soins de santé et aux services éducatifs et sociaux, à chaque étape de leur parcours.

Les Sociétés nationales des États membres de l'UE appellent les dirigeants de l'UE au respect et à la protection des droits de tous les migrants – quel que soit leur statut juridique – dans leurs politiques intérieures et étrangères.

Assistance et protection à Agadez

La région d'Agadez est un point de transit bien connu des migrants en provenance d'Afrique subsaharienne et qui sont en route vers l'Europe via la Libye ou l'Algérie, retournent volontairement chez eux ou ont été déportés.

Après leur traversée du Sahel, les migrants se retrouvent au beau milieu du désert, parfois victimes d'infections parasitiques, respiratoires et de l'appareil digestif, ou même de la malaria. Par un concours de circonstances, comme l'absence de documents ou la perte de leurs réseaux sociaux, les migrants peuvent se révéler extrêmement vulnérables à toutes sortes de menaces et d'abus le long de leur parcours, ce qui peut mettre en danger leur bien-être et leur sécurité. Pour beaucoup d'entre eux, la migration est une expérience traumatisante et nous ne devrions pas sous-estimer l'accompagnement psychosocial dont ils ont besoin. Les migrants qui transitent par Agadez peuvent souffrir de problèmes de sommeil, d'angoisses, de dépression, d'irritation et de perte d'appétit.

La Croix-Rouge est l'une des rares sources d'aide ; elle propose à ces migrants une assistance médicale, un soutien psychosocial et d'autres services humanitaires. Avec l'aide de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (Instrument de stabilité de l'UE), la Société de la Croix-Rouge du Niger et la Croix-Rouge française offrent une assistance psychosociale, à la fois dans des cliniques mobiles et dans la salle de traitement du centre de transit de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Un accord conclu avec l'hôpital régional d'Agadez permet également d'y envoyer les migrants blessés, notamment ceux victimes de fractures, de brûlures ou de blessures par balle afin d'y recevoir des soins spécialisés. Avec l'aide du CICR, la Société de la Croix-Rouge du Niger offre aux migrants un service téléphonique gratuit pour qu'ils puissent contacter leurs familles. ■

Les droits des migrants en action au Maroc

Le Maroc est une étape clé du parcours des migrants vers l'UE. S'il était au départ un pays de transit, il est aujourd'hui surtout un pays de destination pour les migrants syriens et subsahariens. Animés par la volonté d'atteindre l'UE mais stoppés net devant l'impénétrable frontière de l'UE, les migrants sont contraints de prolonger leur séjour au Maroc, une situation à laquelle ni eux, ni d'ailleurs la population marocaine, n'était préparée.

Face à cette situation, les organisations de la société civile (OSC) marocaines ont intensifié leurs

activités pour venir en aide des migrants dans le pays. Leur action porte principalement sur la lutte contre l'expulsion des migrants, la promotion de relations plus pacifiques entre migrants et communautés d'accueil et le soutien de l'accès aux services élémentaires pour tous les migrants. Depuis septembre 2013, le gouvernement du Maroc révisé son cadre juridique afin d'élaborer une nouvelle politique migratoire, reconnaissant par là que le Royaume accueille une population de migrants en croissance permanente. Dans un premier temps, cette évolution s'est traduite par

une campagne de régularisation qui a bénéficié à quelque 23 000 migrants sans papiers (à partir de février 2015). Par la suite, trois propositions législatives ont été déposées successivement dans le but – et c’est une première – de définir un cadre politique en matière d’asile, de lutte contre la traite des êtres humains et de migration en général.

Grâce à ce cadre, les acteurs de la société civile disposent de la possibilité de mieux cibler leurs activités. Plus particulièrement, ils peuvent mieux soutenir et protéger les migrants, soit directement, au moyen de services sanitaires et juridiques, soit en défendant auprès des autorités publiques la cause de la protection des droits des migrants et l’évolution des politiques dans un sens plus favorable aux migrants.

Le Maroc compte parmi les pays cibles du projet « Les droits des migrants en action », financé par l’UE, mis en œuvre par la FICR et une quinzaine de Sociétés nationales dans diverses régions du monde. Ce projet vise à défendre et à protéger les droits des migrants au moyen d’actions

de la société civile coordonnées à l’échelle mondiale, l’accent étant placé spécifiquement sur les travailleurs domestiques migrants et sur les victimes de la traite des êtres humains. En soutenant l’accès aux services sociaux et à la protection juridique des travailleurs migrants et des victimes de la traite ou de la violence, les activités mises en œuvre au Maroc ont pour objectif de protéger les migrants de l’exploitation et de l’exclusion, en particulier les groupes vulnérables comme les femmes et les enfants. Partenaire du projet, le Croissant-Rouge du Maroc joue un rôle incontournable dans la coordination et le renforcement des capacités des OSC nationales. Cette organisation développe plus avant d’autres activités bénéficiant aux migrants avec ou sans papiers, allant de la fourniture de produits alimentaires ou non alimentaires à l’assistance médicale en passant par le soutien psychosocial, la formation professionnelle, des services de rétablissement des liens familiaux et la gestion de plaines de jeux pour les enfants des migrants. ■



Le Croissant-Rouge du Maroc fournit une aide aux migrants vulnérables.

© Croissant-Rouge du Maroc



CHAPITRE 2

Amsha et sa fille Shanaz, originaires d'Irak, dans le centre de détention de Fylakio, Grèce.

© Kent Klich / Croix-Rouge de Suède

Arrestations arbitraires et détention

L'arrestation arbitraire, la détention et d'autres formes de privation de la liberté sont autant de risques auxquels sont exposés tous les migrants sur leur chemin vers l'UE. La détention des migrants est devenue une sanction de plus en plus fréquente quand ceux-ci sont dans l'incapacité de présenter des documents de voyage valides. Personne ne devrait être privé de sa liberté pour des raisons et dans des conditions autres que celles prévues par la loi. Dans la pratique, toutefois, les migrants sont détenus dans certains contextes à la suite d'arrestations ou de décisions arbitraires. Il n'existe bien souvent aucune garantie procédurale accompagnant de telles détentions. Par conséquent, les migrants ont de fortes chances de faire face à une absence de services adéquats, notamment l'absence d'une représentation juridique appropriée et de recours efficace, la limitation de l'accès aux services consulaires, d'interprétation ou de traduction, la non-disponibilité de soins de santé ou de soutien psychosocial et l'impossibilité d'identifier et de répondre à tout besoin spécifique éventuel⁹.

La privation de liberté a un impact significatif sur le bien-être des migrants. Des études médicales et sociologiques démontrent que la détention peut gravement affecter la santé physique et le bien-être d'un individu, tant à court qu'à long terme. Certains groupes d'individus sont spécialement vulnérables en détention et sont donc touchés de façon disproportionnée, notamment les enfants¹⁰, les personnes âgées et les victimes de la torture.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge des États membres de l'UE appellent les dirigeants de l'UE à veiller à ce que les organisations humanitaires puissent disposer des moyens d'accéder à tous les migrants qui ont besoin de protection, en particulier à ceux qui sont en détention et qui se trouvent aux points de passage des frontières, afin de leur proposer une assistance humanitaire, y compris les services de Tracing.

⁹ Projet rendu réel, Alternatives to immigration and asylum detention in the EU – Time for implementation, janvier 2015.

¹⁰ CICR, Children and detention, novembre 2014.

Visite de centres de détention pour immigrants

La Croix-Rouge de Suède observe les conditions régnant dans les centres de détention pour immigrants du pays et apporte une aide humanitaire aux demandeurs d'asile et aux migrants détenus. Les volontaires de la Croix-Rouge de Suède effectuent des visites régulières dans trois des cinq centres de détention existants (Åstorp, Källered et Märsta) gérés par l'Office suédois des migrations. Ces visites ont pour objectif de s'assurer que les migrants détenus sont traités avec humanité, qu'ils sont détenus dans des conditions qui préservent leur dignité et qu'ils ont connaissance des garanties procédurales et d'autres droits fondamentaux.

Des groupes de volontaires fournissent divers services d'aide humanitaire tels que le rétablissement des liens familiaux, le soutien psychosocial et, dans des cas particuliers, le renvoi vers des conseillers juridiques de la Croix-Rouge de Suède concernant des questions relatives aux droits des migrants. Pour compléter ces activités, la Croix-Rouge de Suède observe aussi les conditions générales de détention des migrants, le traitement des migrants détenus et leur accès aux services. Si les groupes de volontaires trouvent des détenus qui ne bénéficient pas d'un traitement équitable et humain ou qui ne sont pas détenus dans des conditions favorables à leur bien-être physique et mental, ces situations sont portées à l'attention des autorités. Sur la base de ces contrôles, la Croix-Rouge de Suède soulève des

questions d'ordre humanitaire auprès de l'Office suédois des migrations et s'engage dans des activités de plaidoyer auprès des autorités compétentes afin d'améliorer les conditions de détention et de prévenir des abus.

La Croix-Rouge de Suède assure aussi des activités de plaidoyer concernant la détention des migrants et d'autres alternatives à la détention. Les personnes retenues dans les centres de détention suédois expriment souvent leur incompréhension à l'égard des raisons de leur détention. Compte tenu de cette situation, la Croix-Rouge de Suède a publié en 2012 un rapport¹¹ qui passe au crible l'application de la législation en matière de détention, en plaçant l'accent sur la justification des motifs de la détention et sur la préférence donnée à la détention plutôt qu'à la surveillance administrative. Depuis la publication de ce rapport, la Croix-Rouge de Suède a plaidé pour que les motifs juridiques et factuels conduisant à la privation de liberté d'une personne soient rigoureusement justifiés et clairement indiqués dans les décisions relatives à la détention des migrants. Dans ce contexte, la Croix-Rouge de Suède continue de faire pression en faveur d'une utilisation accrue des alternatives à la détention, soulignant que la détention ne doit être utilisée que comme une mesure de dernier recours et dont la durée doit être la plus courte possible. ■

¹¹ Croix-Rouge de Suède, *Detention under scrutiny - A study of the due process for detained asylum seekers*, 2012.

Traumatismes liés à la torture et à la détention

Il existe d'innombrables manières d'infliger la torture et les méthodes varient d'un pays à l'autre. Certaines d'entre elles laissent des marques extrêmement distinctes tandis que d'autres ne laissent

pas la moindre trace visible. Dans tous les cas de figure, les conséquences psychologiques de la torture perdurent généralement très longtemps après la perpétration de l'acte de torture en tant

que tel. La torture intervient le plus souvent dans le contexte de la détention. En d'autres termes, chez un grand nombre de survivants d'actes de torture, le traumatisme lié à la torture est intimement lié – et inséparable – au vécu de leur détention.

Le traumatisme résultant de la torture est particulièrement grave et souvent aggravé par la détention prolongée et imprévisible. Il commence dès l'arrestation ou l'enlèvement et, dans le meilleur des cas, prend fin au moment de la fin de la détention, mais souvent des heures, des jours ou même des mois plus tard. Ce traumatisme se caractérise pour la personne concernée par une perte totale de contrôle. La composante interpersonnelle de la torture a des répercussions sur la capacité de la victime de forger des relations humaines, en particulier des liens de confiance et d'intimité. En outre, dans la période qui suit immédiatement la torture, la victime manque généralement du soutien social dont on sait qu'il a une immense importance pour entamer le processus de rétablissement.

Les personnes ayant subi la torture ont subi des traumatismes cumulatifs et complexes. La migration et l'exil vont de pair avec la perte de

facteurs protecteurs tels que le soutien social, ce qui entraîne la vulnérabilité accrue des intéressés. Par conséquent, des crises quotidiennes sont susceptibles de causer des réactions qui semblent disproportionnées. Les difficultés succédant à la migration comme l'isolement, l'absence d'un logement décent, la pauvreté et une pression trop importante – ou l'absence de soutien – de la part des autorités finissent par faire obstacle à leur rétablissement.

La torture touche non seulement l'individu en question, mais aussi sa famille et la société à laquelle il appartient. On sait que les enfants des survivants de la torture risquent de développer des symptômes de stress post-traumatiques secondaires, même s'ils n'ont pas subi eux-mêmes d'expériences traumatiques liées à la guerre ou à la torture. Compte tenu des conséquences multidimensionnelles de la torture, la réhabilitation se doit de prendre en ligne de compte toutes les dimensions affectées. Le traitement ne doit pas seulement concerner les conséquences psychologiques et physiques, mais aussi les domaines interpersonnels et sociaux, pour rendre possible la réintégration de l'individu dans sa famille et dans la société au sens large. ■

Un détenu dans la prison centrale de Monrovia, Libéria.

© Noora Kero / CICR





CHAPITRE 3

Tout au long des routes migratoires, femmes et enfants ont de fortes chances d'être victimes de la violence.

© Stephen Ryan / FICR

Violence et traite des êtres humains

Les facteurs qui affectent les vulnérabilités des migrants le long des routes migratoires englobent les abus physiques et mentaux, qui peuvent résulter du recours à la force dans un contexte d'immigration irrégulière, de traite des êtres humains, de viol ou de vol, pour ne citer que quelques-uns des pièges tendus à ceux qui se retrouvent obligés d'entreprendre des voyages dangereux à travers des déserts, la haute mer ou des zones de conflit. Par conséquent, la violence peut être structurelle – causée par les environnements hostiles auxquels les migrants sont exposés pendant leur voyage – ou situationnelle – liée aux personnes qu'ils rencontrent, comme des groupes de criminels qui profitent de la limitation des garanties juridiques dont pourraient bénéficier les migrants¹².

Les migrants sont exposés à une multitude de mauvais traitements potentiels causés par la perte des mécanismes de soutien familiaux et communautaires, par l'accès limité à des informations fiables en cours de route, par leur connaissance partielle des cadres juridiques locaux ainsi que par le changement de leur statut juridique et la limitation de leurs perspectives. Dans certains cas, ils ont été trompés par les passeurs et obligés de se livrer à des activités dans des conditions d'exploitation pour rembourser leurs dettes. Qu'ils se trouvent dans leur pays d'origine, dans un pays de transit et/ou de destination, les migrants sont particulièrement vulnérables à l'exploitation par le travail et à la traite des êtres humains. La violence et l'intimidation qui accompagnent souvent la traite ne vont généralement pas sans avoir des répercussions physiques, morales et psychologiques à long terme.

Lors de la IX^e Conférence régionale européenne, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Europe et d'Asie centrale ont appelé à un réengagement dans une coopération effective entre pays d'origine, de transition et de destination, et ce en accordant la priorité à la protection humanitaire des migrants et à la lutte contre la traite des êtres humains. Lors de la XII^e Conférence méditerranéenne, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont estimé que même si la prévention de la traite des êtres humains est une nécessité, elles se doivent d'examiner avec soin le risque potentiel pesant sur la sécurité du personnel et des volontaires dans les pays d'origine, de transit et d'arrivée lorsqu'il leur faut réagir à des situations de violence ou d'exploitation. Elles ont aussi pris l'engagement de redoubler d'efforts pour que les victimes soient reconnues comme telles et puissent bénéficier d'informations et d'aide, indépendamment de leur statut juridique, afin qu'elles soient en mesure de prendre des décisions informées.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge des États membres de l'UE appellent les dirigeants de l'UE à maintenir une approche centrée sur les victimes dans tous leurs efforts visant à lutter contre la traite des êtres humains.

¹² FICR et ONUDC, Fact sheet: Combating violence against migrants, décembre 2014.

Sensibilisation à la traite des êtres humains

À la lumière de la gravité du problème de la traite des êtres humains, et compte tenu de sa mission et de son mandat, consistant à soulager les souffrances humaines, la Croix-Rouge de Serbie déploie activement de nombreux efforts pour prévenir le trafic des êtres humains. Au moyen de diverses activités de prévention, de plaidoyer et de sensibilisation, la Croix-Rouge de Serbie cherche à alléger les conséquences de la traite et à faire baisser le nombre de victimes.

En s'appuyant sur la contribution potentielle que tous les acteurs peuvent apporter en terme de prévention, la Croix-Rouge de Serbie place un accent particulier sur l'éducation à prodiguer aux personnes et aux groupes pour qu'ils identifient le problème, ses manifestations et les diverses astuces qu'utilisent les trafiquants d'êtres humains pour attirer les gens dans la chaîne de la traite. Les ateliers interactifs basés sur l'éducation par les pairs sont une méthode qui a fait ses preuves s'agissant d'atteindre les enfants et les jeunes, en particulier quand l'objectif consiste à influencer leur comportement à l'égard de problématiques sensibles et graves. Dans cet esprit, la Croix-Rouge de Serbie recourt à un réseau de 500 volontaires formés pour mener des ateliers interactifs dans plus d'une centaine d'antennes locales à travers toute la Serbie. Les groupes cibles sont les enfants en âge scolaire, les enfants souffrant de handicaps intellectuels, les enfants privés de soins parentaux, les enfants dans

les campements roms et dans les centres pour migrants et demandeurs d'asile. Ces dix dernières années, plus de 370 000 enfants et jeunes gens ont été formés à l'identification des signes de la traite des êtres humains et à la mise en œuvre de mesures préventives.

La Croix-Rouge de Serbie se bat aussi pour un engagement accru du personnel médical dans l'identification initiale des victimes de la traite des êtres humains, ainsi que pour l'amélioration des mécanismes d'orientation incluant tous les professionnels susceptibles d'être en contact avec des victimes potentielles de la traite. Ces objectifs sont concrétisés au moyen de discussions en panel, de tables rondes et de forums avec des professionnels des secteurs de la santé et de la protection sociale, de l'éducation et de la police. En outre, dans le but d'influencer les futurs décideurs, la Croix-Rouge de Serbie développe aussi des programmes d'éducation destinés aux étudiants en médecine, en droit et en sciences humaines.

Enfin, chaque année, lors de la Journée européenne contre la traite des êtres humains (18 octobre) et lors de la Journée mondiale de la dignité des victimes de la traite des êtres humains (30 juillet), la Croix-Rouge de Serbie entreprend une campagne de sensibilisation de l'opinion publique dans les places et les rues des villes et via l'affichage sur les vitrines des magasins. ■



La Croix-Rouge de Serbie participe à la campagne transnationale « Red Bell » qui vise à sensibiliser les opinions publiques à la traite des êtres humains.

© Croix-Rouge de Serbie

Femmes et enfants en danger

En 2014, deux enfants ont été libérés d'une maison où ils avaient été enfermés. Au moment de leur libération, ils étaient drogués et avaient les mains liées ; ils présentaient des signes manifestes de mauvais traitements physiques et psychologiques. Parvenus sur la côte espagnole quelques années auparavant, ils ont été libérés à la suite d'une plainte déposée par la mère de l'un d'entre eux, car il lui était interdit de voir son enfant. Originaire du Nigeria, la mère a expliqué que le frère d'un ami avait convaincu son père de l'autoriser à entreprendre un voyage vers l'Europe, où elle pouvait s'attendre à trouver un bon travail. Sa famille et elle ont scellé l'accord pendant une cérémonie vaudou, la mère acceptant de payer pour l'aide qu'elle recevrait pendant son voyage. Elle n'avait que dix-huit ans à l'époque. Elle était loin de s'imaginer à quel point elle allait se sentir beaucoup plus vieille seulement quelques années plus tard.

Elle a traversé le Nigeria, le Mali, l'Algérie et le Maroc, couvrant certaines portions du voyage à pied et d'autres en bus. À son arrivée au Maroc, on lui a dit de se cacher jusqu'au moment où la traversée vers l'Europe serait sûre. Elle a passé plusieurs années au Maroc, ballottée d'un camp improvisé à l'autre. Pendant cette période, elle a donné naissance à un enfant, subi trois avortements et est tombée à nouveau enceinte. Un jour, on lui a dit, à elle et à son premier fils, que le moment était venu de traverser la Méditerranée. Une

soixantaine de personnes, y compris des femmes avec enfants, des femmes enceintes et au moins un enfant non accompagné, ont pris place dans une petite embarcation. Elles ont été secourues par des garde-côtes qui les ont amenées sur le littoral espagnol et ont été prises en charge par la Croix-Rouge d'Espagne à leur arrivée. La mère a été immédiatement transportée dans un abri spécialisé pour les femmes et les enfants migrants, où elle a donné naissance à son second enfant. Pendant son séjour sous protection de la Croix-Rouge, elle évitait de parler de son parcours migratoire et ne donnait que des réponses vagues à propos de ses attentes une fois arrivée en Espagne. Elle éprouvait des difficultés à s'expliquer et répétait sans cesse « très dur, très dur ». Après avoir reçu l'aide du personnel de la Croix-Rouge d'Espagne afin de récupérer physiquement et psychologiquement, et après une longue période, elle a fini par révéler qu'elle avait subi de très nombreuses agressions pendant son voyage vers l'Europe : elle avait été violée plusieurs fois, forcée à se prostituer et contrainte d'avorter. Même si elle n'a pas voulu expliquer les circonstances précises de sa séparation d'avec son premier enfant, ses vulnérabilités spécifiques ont été reconnues grâce à l'aide de la Croix-Rouge d'Espagne. Cela lui a donné une protection et une sécurité suffisantes pour prendre les mesures nécessaires afin d'être regroupée avec son premier fils après sa libération en 2014. ■

CHAPITRE 4



Chaque année, des milliers de familles sont séparées par des conflits, des catastrophes ou la migration. Le CICR et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge travaillent main dans la main partout dans le monde pour localiser des personnes et les remettre en contacts avec les membres de leur famille.

© Virginie Louis / CICR

Séparation familiale et perte des liens familiaux

Les femmes et les hommes qui entreprennent ces périlleuses routes migratoires vers l'Europe risquent de perdre le contact avec leurs proches ; même quand ils voyagent ensemble, ils peuvent très bien être séparés à un moment du voyage. La perte des liens familiaux est une conséquence fréquente de la dangerosité croissante des routes migratoires partout dans le monde. Les séparations forcent les gens à prendre des décisions critiques alors que le nombre d'options est limité : attendre la personne disparue, entamer des recherches ou s'en tenir au plan initial dans l'espoir que le reste de la famille suivra.

À partir du moment où le contact est perdu, le niveau d'anxiété est tel qu'il peut interférer avec la capacité de prise de décision d'une personne. La perte de contact peut affecter non seulement son bien-être, mais aussi ses choix futurs comme ceux qui concernent le projet migratoire convenu auparavant avec leurs proches. En outre, cette perte de contact avec un membre de la famille peut avoir d'autres implications qui vont bien au-delà de la charge psychologique profonde qui en résulte immédiatement. Autre élément, la persistance de la situation peut exacerber certains effets psychologiques ; il n'est pas rare qu'elle fasse apparaître certains problèmes comme l'alcoolisme, le comportement violent et la toxicomanie. L'incertitude concernant le sort d'un membre de la famille empêche d'entamer sereinement une vie nouvelle et rend impossible tout processus de deuil. Outre ces conséquences psychosociales, l'absence d'informations officielles sur le lieu où se trouve un époux ou un parent produit un impact direct sur les droits des membres de la famille.

Lors de la XII^e Conférence méditerranéenne des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les Sociétés nationales participantes ont pris l'engagement de continuer à concentrer leurs activités en matière migratoire sur les établissements de santé d'urgence, les services de rétablissement des liens familiaux, le soutien psychosocial ainsi que sur l'état de préparation et le développement des capacités institutionnelles des Sociétés nationales.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge des États membres de l'UE appellent les dirigeants de l'UE à faciliter le regroupement familial et à remédier aux obstacles juridiques, pratiques et/ou administratifs qui restreignent ou empêchent l'unité familiale. Elles appellent aussi l'UE et ses États membres à maintenir le droit de tous les migrants et de leurs familles de connaître le sort de leurs proches.

Soutien aux familles des migrants sénégalais¹³

Partout au Sénégal, un grand nombre de familles ont perdu le contact avec un parent parti en Europe. Cette situation a pour effet de perturber les vies de ceux qui sont restés sur place. L'incertitude et les sentiments de honte et de responsabilité font généralement leur apparition quand un enfant, un époux ou un ami est parti et ne donne plus signe de vie. Ce phénomène est en augmentation depuis 2006 à cause de l'émigration massive des jeunes à qui la situation économique du pays n'offre que des possibilités bien limitées. En l'absence de solutions alternatives adéquates, entre 2006 et 2008, la plupart des émigrants sénégalais se sont tournés vers des canaux migratoires irréguliers qui se sont avérés extrêmement dangereux.

Le CICR et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge collaborent pour localiser ces personnes et les remettre en contact avec leur famille. Ce travail consiste à rechercher ces parents, à rétablir le contact et à tenter d'éclaircir le sort de ceux qui restent disparus¹⁴. Chaque année, les services de Rétablissement des liens familiaux (RLF) des Sociétés nationales européennes reçoivent des milliers de demandes de tracing de la part de personnes à la recherche de proches dont ils ont perdu la trace alors qu'ils se rendaient vers un endroit censément meilleur.

En coopération avec la Croix-Rouge du Sénégal, en 2012, le CICR a réalisé une évaluation des besoins des familles des migrants disparus. Ayant couvert plus d'une cinquantaine de lieux au Sénégal, l'équipe a mené plus de 250 entretiens individuels avec les parents des migrants disparus, ainsi que des entretiens de groupe, des consultations avec des représentants des associations des familles des personnes disparues et avec des autorités administratives et religieuses.

Son objectif consistait à déterminer les difficultés concrètes et les besoins spécifiques des familles des migrants disparus, et de comprendre quelles sont les ressources institutionnelles et non institutionnelles existantes (gouvernementales, ONG) afin de mettre en œuvre des solutions plus adaptées permettant aux autorités nationales et à d'autres acteurs, ainsi qu'au CICR et à d'autres composantes du Mouvement international, de mieux répondre à la situation.

Cette recherche a révélé que le nombre de familles comptant dans leurs rangs un migrant disparu était beaucoup plus élevé que prévu. Trois besoins élémentaires ont été définis : (1) le besoin de savoir ce qui est arrivé au parent disparu – environ 77% des familles ont entamé une recherche et environ 60% restent dans l'attente d'informations fiables ; (2) le besoin d'une aide économique – la plupart de ces familles sont des agriculteurs et des pêcheurs et près de 92% d'entre elles éprouvent des difficultés financières car la personne disparue est souvent celle qui assurait la subsistance de la famille ; (3) le besoin d'un soutien psychologique – en raison du sentiment de honte qu'elles éprouvent, la plupart des personnes, notamment les mères et les épouses des migrants disparus, continuent de subir des problèmes émotionnels qui peuvent causer des insomnies et de l'anxiété. En outre, la recherche a aussi mis en lumière la nécessité d'une aide concernant la résolution de problèmes juridiques et administratifs. Environ 65% des familles n'ont pas connaissance de leurs droits ou des procédures à suivre pour bénéficier d'allocations.

Sur la base de cette évaluation, le CICR et la Croix-Rouge du Sénégal ont défini les trois lignes d'action suivantes : lancement de demandes de tracing, mise en œuvre de programmes d'aide aux familles pour qu'elles retrouvent leur indépendance financière et l'identification de structures capables d'apporter une aide psychosociale aux parents restés sur place. ■

¹³ Croix-Rouge sénégalaise et CICR, Étude sur les besoins actuels des familles de migrants sénégalais disparus, 2013.

¹⁴ Complément d'information sur : <http://familylinks.icrc.org>

Une histoire assez fréquente, malheureusement

Mohamed, un Syrien âgé de 30 ans et sa femme enceinte ont dû fuir leur pays. Comme ils se trouvaient sur deux bateaux différents, le couple a perdu le contact pendant la traversée entre la Turquie et la Grèce. Le bateau du mari a été intercepté par des garde-frontières ; il a été ramené en Turquie et emprisonné. Un employé de la prison lui a dit qu'un bateau rempli de femmes était arrivé en Grèce cette nuit-là. Une fois libéré, il arrive finalement sur la côte grecque après plusieurs tentatives. Après avoir cherché en vain sa femme pendant huit mois en Grèce, il a pris la décision de continuer seul son voyage vers la Belgique, le pays de destination que le couple avait initialement décidé d'atteindre.

En 2013, le mari a pris contact avec le Service de Tracing de la Croix-Rouge de Belgique pour demander qu'on recherche son épouse. À ce moment, Mohamed était déjà dans un très mauvais état psychologique. Il restait en contact avec la famille de sa femme en Syrie,

mais sans oser leur avouer qu'il l'avait perdue au cours du voyage vers l'Europe. Il ne savait même pas si sa femme avait pu accoucher normalement ou si elle avait perdu le bébé. Son sentiment de culpabilité était écrasant. La Croix-Rouge de Belgique a accepté de lancer une recherche dans plusieurs pays européens.

Avec le temps, l'état de Mohamed s'est aggravé. De plus en plus rongé par l'angoisse, il a commencé à boire beaucoup, si bien que la Croix-Rouge de Belgique l'a aiguillé vers une organisation spécialisée capable de l'aider psychologiquement. Aujourd'hui, Mohamed tente de retrouver le contrôle de sa vie ; il a un travail et continue à chercher de nouvelles informations sur son épouse. Malheureusement, jusqu'à présent, les Sociétés nationales interrogées n'ont rien pu faire d'autre que de renvoyer une réponse négative. La demande de tracing reste en suspens et, pour le moment, Mohamed est sans nouvelles de celle qu'il aime. ■

Un heureux dénouement

La famille de Paul a été séparée fin 2007 en raison de la situation dans l'Est du Congo. Sa maison a été attaquée pendant la nuit par un groupe armé et tous les membres de sa famille ont fui dans des directions différentes. Depuis lors, Paul n'a plus eu de contact avec aucun d'entre eux.

Paul s'est rendu en Ouganda, tentant vainement d'y retrouver sa famille. Au bout de quelques mois, il est allé en Belgique, où il a raconté son histoire à un travailleur social du

centre d'accueil des demandeurs d'asile de la Croix-Rouge, moment auquel il a été informé de l'existence du service Tracing de la Croix-Rouge de Belgique.

Le service Tracing a lancé une recherche en République démocratique du Congo et dans les pays voisins, mais le personnel de la Croix-Rouge du Congo n'a pas tardé à l'informer que la recherche resterait en suspens pour une durée indéfinie en raison de la volatilité de la situation dans le pays. Pourtant, seulement

deux semaines plus tard, la délégation du CICR à Kinshasa a transmis une nouvelle incroyable : elle venait de recevoir une nouvelle demande de tracing de la délégation du CICR à Bujumbura : l'épouse de Paul était elle aussi à sa recherche, à 6 000 kilomètres de là !

Le service Tracing de la Croix-Rouge de Belgique a donc eu la joie de transmettre la bonne nouvelle à Paul qui, peu après, l'a informé qu'il venait de reprendre contact avec son épouse et ses enfants pour la première fois en six ans.

Le service Tracing de la Croix-Rouge de Belgique a alors informé Paul de la procédure de regroupement familial. En vertu de la législation belge, les membres de la famille de Paul sont éligibles au regroupement et les visas ont été délivrés après dix mois. Le jour de l'arrivée de sa famille, Paul était accompagné à l'aéroport par un agent du service Tracing pour accueillir ses proches. Ce fut un moment aussi intense qu'émouvant. Deux mois plus tard, Paul a informé le service Tracing qu'il venait de trouver un travail... à la Croix-Rouge ! ■



Dans le camp de transit de Gevgelij, dans l'ARYM, la Croix-Rouge propose des services de Tracing aux personnes sans nouvelles d'un proche et un accès gratuit à internet pour communiquer avec les membres de leur famille, 2015.

© Caroline Haga / FICR

CHAPITRE 5

Sur les rives de Lesbos, une équipe de sauvetage composée de volontaires de la Croix-Rouge aide des migrants à sortir des bateaux, leur donne des couvertures de survie et fournit les premiers soins, 2015.

© Charlotte Hyst / FICR / Croix-Rouge de Belgique



Décès pendant le parcours

Il n'existe pas de données officielles concernant le nombre de migrants décédés aux frontières européennes. Selon ceux qui s'efforcent de documenter ce phénomène, le nombre de décès déclarés est passé de quelques dizaines au début des années 1990 à des milliers par an au début des années 2000¹⁵. En majorité, les migrants qui meurent durant leur parcours migratoire vers l'Europe perdent la vie alors qu'ils sont en transit, c'est-à-dire avant même d'atteindre les côtes européennes. Les causes des décès varient fortement en fonction de la route empruntée, du type de frontière et du moyen choisi pour traverser la frontière. Beaucoup ont péri noyés en traversant la Méditerranée. Ce n'est pas l'unique cause de décès, mais la plus connue étant donné que l'accès aux données sur les naufrages en Méditerranée a connu une amélioration relative. Cette focalisation sur une région particulière et un moyen de transport spécifique ne doit cependant pas éclipser les décès de migrants intervenant sur d'autres parties des routes migratoires vers l'Europe.

Les migrants qui tentent de traverser des barbelés, des rivières au cours rapide, des déserts et des forêts denses sont exposés à de multiples périls comme des blessures graves, la famine, la déshydratation, l'hypothermie et la noyade. Même quand ils utilisent un moyen de transport considéré généralement comme sûr, les migrants prennent des risques parce qu'ils voyagent clandestinement. Il n'est pas rare que, pour éviter d'être pris, des migrants se cachent sous des poids lourds, dans le train d'atterrissage d'un avion, à l'intérieur de conteneurs fermés ou dans les salles des machines de navires ; ils risquent alors l'asphyxie, l'hypothermie ou des chutes mortelles. La majorité des migrants décédés restent non identifiés, ce qui signifie que leurs familles sont privées du droit de connaître leur sort, de les pleurer et de les honorer.

Lors de la XII^e Conférence méditerranéenne des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les Sociétés nationales participantes ont souligné que lorsque des personnes sont contraintes de partir, dans des conditions précaires, ce concours de circonstances peut mener à des pertes tragiques en termes de vies humaines. Le départ est parfois la dernière chance de survie. Les Sociétés nationales se sont engagées à tout mettre en œuvre pour que les migrants puissent se déplacer en sécurité et pour que leur droit à vivre dans la dignité soit respecté.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge des États membres de l'UE appellent les dirigeants de l'UE à mettre en place des opérations spécialement dédiées à la recherche et au sauvetage dans l'ensemble de la Méditerranée et à apporter leur aide aux migrants en détresse.

¹⁵ Ces calculs sont évidemment partiels. Tout d'abord parce que l'attention donnée à cette problématique par les organisations qui protègent les droits des migrants s'est accrue considérablement pendant la même période. De même, les médias ont intensifié leur couverture des « drames migratoires ». Il est donc exact d'affirmer que, tout autant que l'augmentation réelle du nombre de décès, le développement (certes imparfait) des outils de mesure conjugués à l'effet grossissant de la couverture médiatique ont effectivement contribué à l'explosion de ces chiffres. Par ailleurs, plusieurs facteurs jouent dans le sens contraire, et notamment l'invisibilité d'un nombre probablement important de décès non déclarés sur les routes migratoires.

Apporter une aide vitale

Le nombre de migrants qui transitent par l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) augmente depuis septembre 2014. En août 2015, la Macédoine enregistrait un transit quotidien pouvant atteindre un millier de personnes. La plupart de ces migrants viennent de Grèce et se déplacent dans le pays en direction de Kumanovo et des villages voisins. Puis, toujours en direction des États membres de l'UE, ils traversent la frontière serbe à pied ou en vélo, empruntant l'autoroute M5, ou en transports publics, principalement en train et en taxi. Ces migrants sont confrontés sur cette route à de nombreuses difficultés, notamment le manque d'information, de nourriture et d'eau, de premiers soins et de soins médicaux.

Parmi ses activités et programmes habituels, la Société de la Croix-Rouge de l'ARYM assure des soins de santé primaires sept jours par semaine dans des centres d'accueil. Ces activités englobent le renvoi vers des établissements de soins médicaux secondaires et tertiaires, la distribution de médicaments, de nourriture, de vêtements, de produits non alimentaires ainsi que la diffusion d'informations sur les services disponibles. En juin 2015, en coopération avec le bureau du HCR à Skopje, la Société de la Croix-Rouge de l'ARYM a mis en place une équipe mobile composée d'un chauffeur, d'un auxiliaire médical et d'un docteur qui se déplacent sur l'autoroute M5.

Cette équipe dispense des premiers soins aux personnes en transit vers la Serbie, accordant la priorité aux enfants, aux femmes enceintes, aux personnes âgées et aux personnes souffrantes de maladies chroniques ou présentant des besoins spéciaux.

Depuis juillet 2015, le nombre de migrants qui traversent la frontière gréco-macédonienne en train a énormément augmenté. Parvenues à la gare de Gevgelija, ces personnes attendent ensuite un autre train pour Tabanovce, située à proximité de la frontière serbe. Cette attente peut durer un jour entier. Les équipes de la Croix-Rouge sont à pied d'œuvre toute la journée pour prodiguer des premiers secours et d'autres types d'aide dans les gares de Gevgelija et de Kumanovo-Tabanovce¹⁶.

Compte tenu de la fréquence des accidents ferroviaires et du fait que de nombreux migrants ont perdu la vie sur les voies de chemin de fer au cours des six derniers mois, la Croix-Rouge, en coopération avec le HCR et le CICR, a fait placer vingt panneaux d'information sur les dangers potentiels de la voie ferrée. Les panneaux sont placés le long de la voie ferrée que les migrants empruntent à pied et les informations ont été traduites dans huit langues.

¹⁶ Le 22 juin 2015, la FICR a versé un montant total de 200 098 CHF provenant du Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes (DREF) pour soutenir ces activités.

L'histoire de Selam : un périple long et douloureux

Dans certains cas, il n'existe tout simplement pas d'alternative, les choses doivent être laissées au destin, que ce soit dans le désert ou en pleine mer. Telle a été l'histoire vécue par Selam. Chaque étape de son long voyage a été terriblement dure. Elle n'avait d'autre choix que de quitter l'Érythrée pour éviter le service militaire obligatoire. À dix-sept ans, elle souhaitait continuer ses études, avoir une vie normale, construire son avenir. Une « vie normale » pour Selam relevait du rêve car sa famille voulait absolument qu'elle entre dans l'armée. « Là est ta vie », lui disaient-ils. Mais Selam était certaine que « la vie peut être autre chose ». Elle a donc décidé de se rendre en Europe à l'insu de ses parents.

En février 2015, Selam a quitté Asmara et sa famille. Elle est arrivée à Khartoum au bout de quelques jours, où elle est restée deux mois avant de rejoindre un groupe qui tentait de parvenir en Libye. Ils ont confié leurs vies à des trafiquants soudanais et, le 12 avril, ils ont quitté Undurman pour Tripoli. Selam faisait route avec 26 autres personnes, dont six femmes et trois enfants. La majorité des hommes étaient somaliens, seuls deux d'entre eux étaient érythréens. Après quatre jours dans le désert, ils ont atteint la frontière entre le Tchad, l'Égypte et la Libye, où ils ont été remis à un nouveau groupe de trafiquants. À partir de ce moment, tout a changé. Selam et ses compagnons ont été traités comme des objets. Ils n'ont plus été traités comme des êtres humains – des hommes, des femmes et des enfants. Le voyage devait durer deux jours mais, chargés sur quelques voitures se déplaçant à grande vitesse dans le désert, le trajet, effectué sous un soleil écrasant et avec peu d'eau et de vivres, s'est prolongé. Loin de ses proches, Selam a considéré son groupe de compagnons comme une sorte de nouvelle famille. Ils traversaient ensemble le désert et partageaient l'espoir d'atteindre un lieu sûr. Après trois jours, cette

nouvelle famille déplorait son premier mort : Paul, un garçon somalien, avait beaucoup de mal à respirer et, le temps que le groupe s'arrête, il avait perdu la vie. Les trafiquants n'en démordaient pas. Pour eux, Paul était encore en vie. Ils l'ont emmené à l'hôpital. Mais Selam était sûre qu'ils avaient abandonné son corps au milieu du désert pour ne pas devoir l'enterrer et ne pas perdre de temps. Quand les vies humaines ne comptent pas, un garçon mort est un obstacle aux affaires. Les jours suivants, trois autres garçons sont morts, blessés dans un accident de voiture et abandonnés dans le désert. Perdre quelqu'un dans cette petite communauté, c'était comme perdre une partie de son âme. Chacun craignait d'être le prochain « paquet » abandonné dans le désert. C'est ce qui est arrivé à Sarah, qui ne s'est pas réveillée après une nuit passée à Iglabia.

Atteindre Tripoli fut un soulagement irréal. Selam pensait que son voyage prenait fin : l'étape suivante serait d'embarquer pour l'Italie. Mais le groupe a été arrêté par la police libyenne et mis sous les verrous. Selam a passé deux mois en prison, assez de temps pour voir treize garçons érythréens battus à mort par les gardes. Puis la police a vendu Selam et d'autres prisonniers à de nouveaux trafiquants, qui ont utilisé un téléphone satellitaire pour contacter leurs familles et leur demander de l'argent pour les emmener dans une embarcation pneumatique. Finalement, le 23 août, l'argent a été récolté et après huit heures passées au milieu de la Méditerranée, le groupe a été secouru par des garde-côtes italiens. Au terme d'un voyage de sept mois, Selam était enfin en sécurité.

À l'âge de 17 ans, elle a échappé à un avenir terrifiant, enduré l'épouvante d'avoir été victime de trafic et d'être traitée comme un « objet ». Pendant son voyage, elle a perdu des personnes qui étaient devenues des membres de sa famille. Sa vie en sera marquée à jamais. ■

Francois Crépeau, Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants

Ces douze derniers mois, le nombre de demandeurs d'asile et de migrants arrivant aux frontières de l'Europe a atteint des proportions sans précédent. En revanche, nous entendons rarement parler des immenses souffrances subies par ces personnes à chaque étape de leur migration. L'utilisation de routes dangereuses vers l'UE, surtout par la Méditerranée centrale, a connu une augmentation spectaculaire depuis 2013, situation qui entraîne des violations à grande échelle du droit à la vie, mais aussi des violations graves des droits de l'homme à toutes les étapes du processus migratoire. Cette forme de migration est surtout alimentée par les conflits et la pauvreté (facteurs d'incitation) ainsi que par des besoins insatisfaits sur les marchés du travail européens (facteurs d'attraction). Bon nombre de ces migrants sont contraints d'emprunter des routes dangereuses en raison de leur situation désespérée et du manque de possibilités de migration régulière.

Des réseaux organisés de passeurs profitent de l'absence de canaux migratoires réguliers, conservant une longueur d'avance sur les initiatives de contrôle des frontières et proposant des traversées par des routes dangereuses en échange d'une grasse rémunération. Les passeurs ont fait preuve d'un mépris remarquable pour la dignité, la vie et les droits des migrants et ont exploité systématiquement ces personnes désespérées qui ne souhaitent rien d'autre qu'atteindre un territoire plus sûr. Beaucoup de migrants ont parcouru un chemin extrêmement long pour arriver aux frontières de l'Europe ; certains viennent d'Afrique subsaharienne ou du Moyen-Orient. Les migrants qui traversent le Sahara subissent des traitements épouvantables, notamment le viol et d'autres formes de violence. Lorsqu'ils atteignent enfin le pays de départ pour l'UE, ils subissent souvent de nouvelles violations de leurs droits. Certains rapports mentionnent l'existence de camps de fortune où règnent des conditions horribles et gérés par des migrants au Maroc ; en Turquie, on parle aussi de migrants enfermés dans de minuscules huttes par des passeurs. En général, les passeurs demandent plusieurs milliers de dollars américains par personne pour le voyage en bateau vers l'Union européenne. Les familles de plusieurs personnes payent parfois jusqu'à 10 000 US\$ pour la traversée.

Les voyages en bateaux sont périlleux. Les embarcations disposent de systèmes de navigation rudimentaires, ne sont pas en état de prendre la mer, et la nourriture, l'eau, le carburant, les trousseaux de premiers secours et les gilets de sauvetage sont insuffisants. Les embarcations sont généralement surchargées, accueillant jusqu'au double de la capacité recommandée dans certains cas. Dès qu'ils ont payé le voyage, les migrants sont souvent forcés de poursuivre leur projet alors qu'ils ont des doutes en voyant les embarcations. Certains migrants ont signalé des cas où ces bateaux ont dû naviguer sans capitaine parce que les passeurs ne voulaient pas embarquer et prendre le risque d'être pris par les autorités.

Dans les cas où les passeurs sont à bord, on a signalé des incidents de violence sexuelle et d'esclavage à l'encontre des femmes. La traversée depuis l'Afrique du Nord prend en moyenne entre un et trois jours,

mais cela peut augmenter fortement en fonction du bateau et des conditions de navigation. Beaucoup d'embarcations chavirent ou se retrouvent en difficulté. Quant à ceux qui survivent à la traversée ou sont secourus par l'opération européenne de recherche et de sauvetage, Triton, les souffrances ne sont pas terminées. Beaucoup subiront une détention obligatoire et prolongée, des actes de violence raciale xénophobe et l'exploitation par le travail.

Les demandeurs d'asile et les migrants arrivent dans un contexte particulier : le climat économique est mauvais, les partis nationalistes et populistes montent en puissance et Paris a été victime d'attaques terroristes tragiques au début de 2015. Cette montée de la xénophobie et des discours haineux contre les demandeurs d'asile et les migrants joue un grand rôle dans la façon dont les migrants sont perçus en Europe et fait obstacle au développement de politiques plus progressistes. À leur arrivée au beau milieu de cette situation, les demandeurs d'asile et les migrants rencontrent la Croix-Rouge. Après avoir enduré mille et une souffrances pour atteindre l'Europe, ils peuvent retrouver une partie de leur dignité grâce à des organisations comme la Croix-Rouge, qui leur dispense des premiers soins, leur donne des vêtements, de la nourriture, des couvertures, des articles hygiéniques de base et leur permet de se faire examiner par un médecin. La Croix-Rouge a aussi prodigué un soutien psychosocial à beaucoup d'hommes, d'enfants et de femmes qui ont survécu à leur voyage migratoire, non sans avoir subi des traumatismes importants.

L'UE et ses États membres peuvent agir pour mettre un terme à ces souffrances inutiles aux frontières de l'Union en ouvrant des canaux migratoires réguliers et sûrs, reconnaissant dans le même temps la réalité des besoins en main-d'œuvre de l'UE ainsi que les besoins humanitaires et de protection de ceux qui fuient certaines situations humanitaires. N'est-il pas paradoxal qu'au nom de la sécurisation des frontières, les États européens soient en train de perdre le contrôle de leurs frontières ? Les passeurs auront toujours un coup d'avance : mener des politiques répressives en l'absence de canaux de migrations régulières pour les demandeurs d'asile et les migrants à faible salaire dont l'EU a tant besoin, ne fera que renforcer encore plus solidement les filières d'immigration irrégulière et les marchés du travail au noir où des bandes organisées et des employeurs sans scrupules exploitent les migrants sans papiers. En cela en aggravant la précarité de la situation des migrants, avec pour résultat davantage encore de décès en mer et de violations des droits de l'homme.

Au vu de l'utilisation accrue de la route de la Méditerranée centrale, il est hors de doute que quelles que soient les mesures appliquées par l'UE, l'« imperméabilisation » des frontières européennes est impossible et que les migrants continueront d'affluer vers la région. Les risques que les migrants sont prêts à prendre pour atteindre un lieu plus sûr montrent que les mesures de contrôle aux frontières ne sont pas un moyen de dissuasion efficace lorsque des personnes désespérées sont face à des situations de guerre, d'insécurité, de violence et de pauvreté extrême.

Je nourris l'espoir que l'UE et ses États membres investissent dans le développement global d'une politique migratoire cohérente et solide qui tienne pleinement compte des droits de l'homme des migrants, consacrés dans le droit, tant international que régional.

Dans le même temps, le travail de la Croix-Rouge me réchauffe le cœur. Il nous rappelle à tous qu'au-delà de notre nationalité, de notre race, de notre religion ou de notre statut juridique de migrant, nous avons tous des droits inaliénables, nous sommes des êtres humains et que chacun d'entre nous compte.

Sources et informations complémentaires

Croix-Rouge sénégalaise et CICR, Étude sur les besoins actuels des familles de migrants sénégalais disparus, 2013.

CICR, Les enfants et la détention, novembre 2014.

FICR, Migration : Garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale, Résolution n° 3 de la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 2011.

FICR, Politique relative à la migration, adoptée lors de la 17^e Assemblée générale de la FICR à Nairobi, Kenya, en novembre 2009.

FICR, Appel à l'action de Florence, IX^e Conférence régionale européenne, juin 2014.

FICR, Déclaration de San Marino, XII^e Conférence méditerranéenne de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le 26 mai 2015.

FICR, A response plan to meet the humanitarian needs of vulnerable migrants, A movement coordinated approach focusing on the Mediterranean and neighboring regions, le 18 septembre 2015.

FICR, IFRC appeals for enhanced support and partnerships to respond to the needs of migrants at any stage of their journey, 19 septembre 2015.

FICR, Engagement de Tunis: notre humanité commune. Répondre aux besoins des migrants et renforcer leur résilience : un impératif humanitaire, octobre 2015.

FICR et UNODC, Combating violence against migrants, Fact sheet, décembre 2014.

Made Real Project, Alternatives to immigration and asylum detention in the EU – Time for implementation, janvier 2015.

Migreurop, Atlas des migrations en Europe, Une géographie critique des politiques migratoires, 2013.

RCEU, Position paper: Access to International Protection, novembre 2011.

RCEU, Position Paper: Legal Avenues to Access International Protection in the EU, le 27 février 2013.

RCEU, Shifting Borders - Externalising migrant vulnerabilities and rights?, le 7 novembre 2013.

RCEU, Contribution to the European Commission's consultation on the post-Stockholm agenda, le 21 janvier 2014.

RCEU, Disrupted flight - The realities of separated refugee families in the EU, corédigé avec l'ECRE, novembre 2014.

RCEU, Position Paper: Resettlement in the European Union, le 19 juin 2015.

RCEU, Document de positionnement : Remédier aux vulnérabilités sur les routes migratoires vers l'UE, décembre 2015.

Croix-Rouge de Suède, Detention under scrutiny - A study of the due process for detained asylum seekers, 2012.

Les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Humanité

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

Neutralité

Afin de conserver la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité

Le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

Périlleux périples

Vulnérabilités sur les routes migratoires vers l'UE

La publication *Périlleux périples – Vulnérabilités sur les routes migratoires vers l'UE*, éditée par le Bureau Croix-Rouge-UE, traite dans le détail des vulnérabilités vécues par les migrants tout au long de leur parcours migratoires vers l'UE. Plaçant l'accent sur des activités concrètes entreprises par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, elle présente des histoires vécues et des exemples concrets de vulnérabilités et de risques causés par ces voyages.

Cette publication du Bureau Croix-Rouge-UE évoque les aspects suivants :

- L'accès limité aux droits et aux services
- Les arrestations arbitraires et détention
- La violence et la traite des êtres humains
- La séparation familiale et la perte des liens familiaux
- Les décès pendant les parcours

Dans chaque chapitre, les principes de la politique relative à la migration de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), qui guident l'attitude de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'égard des migrants, sont décrits et illustrés à travers les activités déployées par les Sociétés nationales.

Le principe n° 7 de la Politique relative à la migration de la FICR réaffirme l'importance pour le Mouvement international de s'engager et d'être à pied d'œuvre tout au long des routes migratoires. Grâce à notre présence transnationale et transrégionale, nous sommes en mesure de contribuer à la protection des migrants vulnérables et de leur offrir assistance. Le Mouvement international dispose d'un positionnement privilégié pour combler les lacunes dont souffrent l'assistance et la protection offertes aux migrants. Les Sociétés nationales des pays situés sur les routes migratoires joignent leurs efforts pour optimiser l'action humanitaire. Pour ce faire, il leur faut se concentrer sur les situations et les conditions qui exacerbent les vulnérabilités des migrants le long de leurs parcours migratoires, mais aussi sur l'élaboration de mesures qui favorisent la réduction de ces vulnérabilités. Les Sociétés nationales peuvent diffuser des informations à proprement parler vitales sur les routes migratoires sans chercher à encourager, prévenir ou dissuader la migration.

Cette publication a pour but de soutenir et de renforcer le rôle d'auxiliaires des Sociétés nationales vis-à-vis des autorités publiques afin de les inciter à répondre à la détresse des migrants sur les routes migratoires afin d'alléger les difficultés très spécifiques, et souvent invisibles, auxquelles ils sont confrontés alors qu'ils font route vers l'UE.

L'Office Croix-Rouge-UE représente et défend les intérêts des Sociétés de la Croix-Rouge de l'Union européenne ainsi que des Sociétés de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le plus grand réseau humanitaire fondé sur le volontariat, qui touche chaque année près de 150 millions de personnes à travers ses 190 Sociétés nationales membres.

L'Office Croix-Rouge-UE s'efforce d'accroître l'influence de la Croix-Rouge sur les politiques de l'Union européenne dans une série de domaines qui sont importants pour ses membres, tels que la migration et l'asile, les services sociaux, le développement international et la gestion des catastrophes.

Pour tout complément d'information, visitez www.redcross.eu et www.redcross.eu